

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BromaCereal 25

Numéro d'enregistrement

UFI DYM2-9PYD-TN5F-MWW8

Identification de substance / produit

Numéro DE-0019291-14

d'approbation:

Numéro CH-2018-0019

d'approbation:

No.-PR 299482, 299483

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Rodenticide, Biocide, utilisation commerciale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com
téléphone

Adresse email de la info@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

Adresse de contact nationale suisse:

IFR Associés, 4 Rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1, Switzerland; +41 22 789 71 10

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 2

H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
 P501.1 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération industrielle.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient bromadiolone (ISO)

2.3. Autres dangers

The product contains substances meeting the PBT criteria. See SECTION 3 in this safety data sheet. Ne contient pas de substances PBT/vPvB . 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. This product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to human. The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

bromadiolone (ISO)

No. CAS	28772-56-7
No. EINECS	249-205-9
Concentration	>= 0,0005 < 0,003 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Acute Tox. 1	H300
Acute Tox. 1	H310
Acute Tox. 1	H330
Repr. 1B	H360D
STOT RE 1	H372
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B	H360D	>= 0,003
STOT RE 1	H372	>= 0,005
STOT RE 2	H373	>= 0,0005 < 0,005
Aquatic Acute 1		M = 1
Aquatic Chronic 1		M = 1

Nom commercial : Bromacereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Dégager les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante, En cas d'ingestion, les symptômes suivants peuvent apparaître, même tardivement: Saignements de nez et de gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses (hématomes) et du sang dans les selles ou l'urine.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Antidote : vitamine K1.

Avis aux médecins / Risques

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Mousse, Poudre ABC, Poudre BC, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque anti-poussières

Protection des mains

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	vert
Odeur	légèrement perceptible

Point de fusion

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point de congélation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Boiling point or initial boiling point and boiling range

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Flammability

Ne s'enflamme pas

Upper and lower explosive limits

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Température d'inflammabilité

Remarque	Non applicable
----------	----------------

température de décomposition

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

valeur pH

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Viscosité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

solubilité(s)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Density and/or relative density

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Relative vapour density

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2,2'-Iminodiéthanol

Espèces	rat		
DL50		500	mg/kg

bromadiolone (ISO)

Espèces	rat		
DL50		0,56	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

bromadiolone (ISO)

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

Espèces	rat		
DL50		23	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**bromadiolone (ISO)**

Espèces	rat		
CL 50		0,00043	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque May cause damage to organs (blood) through prolonged or repeated exposure (oral).

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**bromadiolone (ISO)**évaluation Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Voie d'exposition orale
organes : Sang**bromadiolone (ISO)**

Espèces	rat		
NOAEL		0,0025	mg/kg
Durée d'exposition		90	Days

2,2'-Iminodiéthanolévaluation Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Voie d'exposition par inhalation

Espèces	rat		
NOAEC		0,003	mg/l
Durée d'exposition		90	Days

2,2'-Iminodiéthanol

			Voie d'exposition dermale
Espèces	rat		

Nom commercial : Bromacereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

LOAEL	32	mg/kg
Durée d'exposition	90	d

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Information on other hazards**Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**bromadiolone (ISO)**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)
CL 50	2,89 mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)**bromadiolone (ISO)**

Espèces	Daphnia magna
CE50	5,79 mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)**bromadiolone (ISO)**

Espèces	Scenedesmus subspicatus
ErC50	1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)**bromadiolone (ISO)**

Remarque Not biodegradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**bromadiolone (ISO)**

log Pow	3,8	à	4,1
température	20	°C	

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Nom commercial : Bromacereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

non déterminé

Mobilité dans le sol

Légèrement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Mixture does not meet PBT or vPvB criteria.

12.6 Endocrine disrupting properties**Endocrine disrupting properties with respect to the environment**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects**Indications générales**

Pour la protection des oiseaux / mammifères sauvages, le produit répandu doit être éliminé.

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE 07 04 13* déchets solides contenant des substances dangereuses
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Code de déchets CEE 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun

Autres informations

14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Not relevant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Type de produit (biocide) : 14 - Rodenticides

Contains:

Bromadiolon

Observe EMKG protection guidelines BP 1141 and BP 2141 for rodenticides.

à considérer : TRGS 401

à considérer : TRGS 523

Observe the leaflet on occupational disease no. 3102 (Diseases transmissible from animals to humans).

à respecter : DGUV Information 212-007 (Gants de protection contre les produits chimiques)

à prendre en compte : Directive 2000/54/CE (protection des travailleurs contre les agents biologiques)

à prendre en compte : Plan de protection de la peau BGW06-13-150

Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées (les équipements de protection individuelle ne doivent pas être une mesure permanente).

To be noted:

TRBA 230

TRBA 500

Autres informations

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):

note.

Nom commercial : BromaCereal 25

Version : 1 / CH

Date de révision: 28.06.2022

Numéro de la matière: R-299482

remplace la version : - / CH

Date d'impression 28.06.2022

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:
note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):

note.

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):

note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.